

# 1. Résumé analytique

L'objectif du présent document est d'analyser la préparation de l'Indonésie à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Reposant sur la ferme conviction que les ODD ne peuvent être atteints qu'avec la participation significative des organisations de la société civile (OSC) et des gouvernements locaux (GL), cette étude vise avant tout à identifier les voies ou les moyens qui permettront d'améliorer la participation des OSC et des GL, notamment l'environnement porteur que le gouvernement national doit mettre en place.

Dans cette optique, le chercheur a interrogé des personnes informées au sein d'organismes publics pertinents, de certains gouvernements locaux et d'organisations de la société civile, ainsi que d'autres parties prenantes concernées. Une discussion thématique, à laquelle ont participé une trentaine de personnes de divers milieux, a également été organisée à cet effet. Un examen documentaire, complété par la participation à un certain nombre de séminaires et de séances de discussion, a permis d'étayer l'étude. Cette dernière est aussi en partie une « observation participative », le chercheur qui en est l'auteur ayant lui-même joué un rôle actif dans la promotion des OMD (et, plus tard, des ODD) en Indonésie depuis 2005 et ayant travaillé en étroite collaboration avec divers GL et OSC du pays depuis les années 90.

L'Indonésie est caractérisée par la diversité de ses conditions géographiques, culturelles, sociales et économiques. Sur le plan socio-économique, certaines parties du pays sont beaucoup plus avancées que d'autres, ce qui explique les différents niveaux de réalisation des OMD et ODD. Étant donné que l'Agenda 2030 appelle à « ne laisser personne derrière », l'inégalité croissante en Indonésie – comme le montre l'augmentation alarmante du coefficient de Gini, passé de 0,31 en 1990 à 0,41 en 2015 – devrait être une source de préoccupation majeure. D'autre part, l'expérience de l'Indonésie et le succès relatif de la mise en œuvre des OMD - 78 % des cibles auraient été atteintes - constituent une base solide pour la mise en œuvre des ODD.

Dans l'environnement d'une gouvernance plus démocratisée et décentralisée que l'Indonésie a adoptée depuis le début de « l'ère de la réforme » à la fin des années 90, les OSC et les GL ont bénéficié d'une plus grande marge de manœuvre pour participer aux affaires publiques et aux processus de développement. Ainsi, certaines OSC ont participé activement à la promotion des OMD (et maintenant des ODD) ou se sont impliquées au niveau

communautaire et local pour « combler les lacunes » dans les services publics et d'autres fonctions gouvernementales. D'autres interviennent en tant que groupes de défense ou de pression ou produisent des « rapports parallèles » critiques sur la réalisation des OMD. Quasiment toutes les provinces et certains GL ont élaboré leur propre plan d'action relatif aux OMD et ont intégré ces objectifs à leur plan de développement, en alignant notamment certains de leurs programmes annuels. Des GL et des OSC – ainsi que certaines sociétés privées, à travers leurs programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) – ont également collaboré à des initiatives liées aux OMD/ODD. Néanmoins, de nombreux défis, désormais plus complexes avec la mise en œuvre des ODD encore plus vastes, doivent encore être relevés.

À la lumière de ce qui précède, il s'avère essentiel d'avoir une base juridique qui permettra de mieux coordonner la mise en œuvre des ODD en Indonésie. À cet égard, un décret présidentiel sur la mise en œuvre des ODD a été rédigé, mais n'a pas encore été adopté en raison de l'absence de consensus entre les principales parties prenantes. Les responsables du gouvernement en charge de ce dossier travaillent à l'élaboration d'une architecture institutionnelle similaire à celle déployée pour la mise en œuvre des OMD, la *Bappenas* - l'agence nationale de planification du développement - assurant la coordination au sein d'une Équipe interministérielle de coordination nationale, ainsi que la supervision directe d'un Secrétariat national des ODD. Parallèlement, des groupes de la société civile ont activement fait pression en faveur d'une plus grande représentation des diverses parties prenantes au sein de ces organes de coordination, ainsi que dans tous les groupes de travail sur les objectifs mondiaux. Les GL ont également exigé une meilleure reconnaissance de leurs rôles et plaidé pour leur indépendance, afin de ne pas être « assimilés » au bloc constitué par le gouvernement et le Parlement. D'autre part, le secteur privé et les organisations philanthropiques préfèrent ne pas être coordonnés de manière trop stricte, bien qu'ils soient disposés à rendre compte régulièrement au gouvernement national.

Ces querelles intenses expliquent en partie le fait que le décret présidentiel n'ait pas encore été finalisé et adopté au moment de la rédaction de ce document. Face à cette situation, il a été suggéré que les parties prenantes commencent à focaliser leurs efforts sur la mise en œuvre des ODD dans leurs domaines d'intervention respectifs, sans attendre l'adoption du décret présidentiel. Bien qu'importante, sa promulgation ne constitue

en effet qu'un des nombreux moyens qui permettraient d'assurer la mise en œuvre coordonnée des objectifs et une meilleure utilisation des ressources limitées.

L'une des mesures immédiates pouvant être prises est l'intégration des ODD aux plans de développement nationaux et locaux, notamment à travers la formulation de plans d'action nationaux et locaux liés aux ODD. Cette action permettra d'allouer les budgets nationaux et locaux aux programmes susceptibles de contribuer efficacement à la réalisation des ODD. Quelques provinces et GL ont commencé à initier le processus d'élaboration de ces plans d'action locaux sans attendre la réglementation nationale censée fournir des orientations et assurer la coordination des activités.

En attendant que le décret présidentiel proposé ne soit adopté, une autre mesure pourrait consister à soutenir, à renforcer et à reproduire les initiatives de collaboration existantes entre les OSC, les GL, le secteur privé, les ministères compétents et d'autres parties prenantes. Des exemples de ce type de collaboration existent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement et de l'amélioration des bidonvilles. Si la plupart de ces initiatives n'en sont qu'à leurs débuts, leur modèle peut déjà être reproduit dans d'autres champs d'application des ODD ou secteurs.

Les parties prenantes (et les participants à la discussion thématique) interrogés dans le cadre de cette étude ont également reconnu que les OSC et les GL ont encore besoin d'assistance pour renforcer leurs capacités en vue de participer efficacement à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Cette assistance dont ont besoin de toute urgence les organisations de la société civile et les gouvernements locaux ne doit pas être limitée à un soutien financier, mais doit également impliquer un renforcement des capacités techniques et de gestion, afin de réduire leur dépendance à l'aide extérieure et d'accroître leur efficacité. De même, la capacité à établir des partenariats plus stratégiques et plus systématiques entre les OSC, les GL et le secteur privé est également perçue comme un impératif. Cependant, il subsiste un grand point d'interrogation quant à la forme que doivent prendre ces « partenariats stratégiques ».

En résumé, l'étude a permis d'identifier les aspects suivants : (i) en tant que pays en développement caractérisé par la diversité qui connaît actuellement de nombreuses transformations, l'Indonésie rencontre d'énormes difficultés pour respecter

son engagement à atteindre les Objectifs de développement durable ; (ii) il existe à la fois des facteurs positifs qui favorisent la préparation de l'Indonésie à la mise en œuvre des objectifs mondiaux et des facteurs négatifs susceptibles d'entraver leur réalisation ; (iii) la démocratisation et la décentralisation peuvent être considérées comme des armes à double tranchant dans la mesure où elles favorisent la participation de la société civile et des gouvernements locaux, mais compliquent les efforts visant une action plus concertée ; (iv) la promulgation d'un décret présidentiel reposant sur l'expérience relative à la mise en œuvre des OMD en vue de coordonner les actions relatives aux ODD peut constituer une base juridique essentielle. Toutefois, les désaccords entre les parties prenantes concernant l'architecture institutionnelle ont retardé son adoption ; (v) les GL peuvent commencer (et quelques-uns l'ont fait) à élaborer des plans d'action locaux pour la mise en œuvre des ODD, sans attendre le décret présidentiel et en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de l'élaboration des plans d'action locaux relatifs aux OMD ; (vi) il existe des exemples d'initiatives de collaboration entre de multiples parties prenantes qui peuvent être renforcées et multipliées ; et enfin (vii) l'UE peut contribuer à renforcer les capacités des OSC et des GL en Indonésie, mais également dans le cadre de la coopération avec l'ANASE.